



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2025
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2759 \(2024\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2025 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport en date du 13 juin 2025 ([S/2025/383](#)), et des recommandations concernant la prorogation du mandat de la Mission.

II. Situation politique

2. La période considérée a été marquée par l'avancement remarquable du processus de paix. Le fait que le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3 R) et l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) sont de nouveau parties à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a relancé la mise en œuvre de l'Accord. Dans le même temps, le climat politique était essentiellement marqué par les préparatifs des élections générales et locales prévues le 28 décembre.

Évolution de la situation politique

3. Les préparatifs des élections présidentielle, législatives, régionales et municipales prévues le 28 décembre ont dominé le paysage politique du pays. Le 11 juillet, le Gouvernement a annoncé qu'il avait décidé que les quatre élections auraient lieu le même jour, au motif qu'il était nécessaire de consolider les ressources logistiques et de permettre à l'Autorité nationale des élections d'établir les listes électorales.

4. Les 25 et 26 juillet, le parti au pouvoir, le Mouvement des cœurs unis (MCU), a tenu son deuxième congrès ordinaire à Bangui. Lors du congrès, le Président, Faustin Archange Touadéra, a été désigné candidat à l'élection présidentielle pour ce parti. Le 18 août, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016 (BRDC), plateforme d'opposition, a rendu publique une déclaration dans laquelle il affirmait que le calendrier révisé publié par l'Autorité nationale des élections était



contraire aux dispositions de la Constitution de 2023, notamment en ce qui concerne les délais prévus pour le second tour de scrutin, la durée du mandat présidentiel et le délai de 45 jours fixé pour la proclamation des résultats et la prestation de serment du Président. Il a en outre de nouveau demandé que l'Autorité nationale des élections et le Conseil constitutionnel soient restructurés, évoquant des inquiétudes quant à leur indépendance et à leur impartialité. Il a déclaré qu'un dialogue politique était nécessaire à sa participation aux élections et a annoncé son intention d'organiser des manifestations à partir du mois d'octobre.

5. Le 2 septembre, à Bangui, le Premier Ministre a convoqué la première séance de dialogue politique entre le Gouvernement et le BRDC. Dans ses observations liminaires, il a réaffirmé l'attachement du Président à un dialogue inclusif et a souligné que le Gouvernement était déterminé à promouvoir le consensus, la gouvernance inclusive et la cohésion nationale. Toutefois, le dialogue semble être au point mort depuis le 26 septembre, à la suite d'échanges entre le Gouvernement et le BRDC, et les questions relatives aux modalités du dialogue ne sont toujours pas réglées.

Processus de paix

6. Le 10 juillet, le Gouvernement a organisé une réunion à Bangui pour marquer le retour officiel des groupes armés 3 R et UPC, qui ont rejoint l'Accord politique conformément à l'accord signé le 19 avril à N'Djamena. Le Président a présidé la réunion, à laquelle ont participé les chefs des deux groupes armés ainsi que les garants et facilitateurs de l'Accord politique, y compris une délégation de haut niveau du Tchad.

7. Au cours de la cérémonie, le chef des 3 R, Oumar Abdelkader, également connu sous le nom de Sembé Bobbo, et le chef de l'UPC, Ali Darassa, ont officiellement annoncé leur décision de cesser les hostilités, ont réaffirmé leur attachement à la paix et à la réconciliation et ont symboliquement déposé leurs armes. Le Président de la République centrafricaine a remercié le Président du Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, pour le rôle de médiation joué par le Tchad et a invité les autres groupes armés à rejoindre l'Accord politique.

8. Les 12 et 16 juillet, les opérations de désarmement et de démobilisation des combattants de l'UPC et des 3 R ont commencé à Maloum (préfecture de la Ouaka) et à Kouï (préfecture de l'Ouham-Pendé). La MINUSCA a apporté un appui technique et logistique et un appui en matière de sécurité. Ces opérations ont été officiellement lancées par le Ministre centrafricain de la défense, en présence du Ministre tchadien de la défense, du chef d'état-major des armées de la République centrafricaine et des chefs de l'UPC et des 3 R. En août, le Gouvernement a fait savoir que d'autres groupes armés, dont le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), et des éléments anti-balaka s'étaient déclarés disposés à prendre de nouveau part au processus de paix.

9. Le Gouvernement s'est efforcé de faire avancer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, avec l'appui de la MINUSCA. Au 1^{er} octobre, 647 ex-combattants, dont 3 femmes, avaient été désarmés et démobilisés à Bambari, Grimari, Maloum, Kouï, Sanguéré-Lim, Bouar et Yaloké. Parmi eux, 253 combattants de l'UPC et 169 des 3 R ont été désarmés et démobilisés dans le cadre de l'accord de N'Djamena (voir annexe I, figure IV). La MINUSCA a continué d'appuyer en priorité le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, mais des actes d'ingérence et des efforts parallèles de désarmement et de démobilisation de combattants ont été menés par des membres d'autres services de sécurité. Ces efforts ont été menés sans contrôle et sans que les cadres nationaux existants ne soient respectés, ce qui a nui à l'efficacité, à la

transparence et à la crédibilité du programme national. En effet, les combattants désarmés dans de telles conditions ne répondront pas aux critères requis pour intégrer en bonne et due forme les forces nationales ou participer à des programmes de réintégration socioéconomique.

10. Le 6 août, le Président a présidé une conférence des donateurs à Bangui, au cours de laquelle il a demandé aux donateurs de fournir d'urgence des ressources en soutien aux opérations de désarmement et de démobilisation lancées à la suite de l'accord du 19 avril. La Banque mondiale a réaffirmé son engagement en continuant de soutenir financièrement les efforts de réintégration, à hauteur de 10 millions de dollars. La deuxième phase du programme de réintégration socioéconomique financé par la Banque mondiale a été lancée le 26 août à Bambari et Bangassou ; plus de 400 autres ex-combattants étaient concernés. Cette phase comprenait les dossiers en suspens concernant des combattants démobilisés affiliés aux éléments anti-balaka, au MPC, à l'UPC et aux 3 R, qui attendaient d'être réintégrés et ceux qui avaient été démobilisés à Maloum et à Kouï dans le cadre de l'accord de N'Djamena.

11. La MINUSCA a continué de faciliter l'exécution de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité à Bangui ainsi que dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Haute-Kotto, du Haut-Mbomou, de la Kémo, de la Mambéré, du Mbomou, de la Nana-Grébizi, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham, de l'Ouham-Fafa et de la Vakaga. Plus de 5 400 bénéficiaires, dont 2 619 femmes, ont pris part aux activités menées dans le cadre de ces projets. Parmi les bénéficiaires, 3 857 ont suivi avec succès une formation professionnelle, offerte pour divers métiers, et reçu des kits de démarrage d'activités rémunératrices, et 1 594 ont participé à des programmes Travail contre rémunération qui ont non seulement amélioré la situation économique des personnes concernées mais ont également contribué à améliorer les infrastructures publiques de base, ce qui a favorisé la résilience au niveau local et la stabilité dans les zones ciblées.

12. Les mécanismes de mise en œuvre préfectoraux établis conformément à l'Accord politique ont continué de mener des initiatives visant à promouvoir la réconciliation et le dialogue local et à faciliter la réintégration pacifique des ex-combattants dans les communautés. À cette fin, les autorités locales des préfectures de la Ouaka et de l'Ouham-Pendé ont, avec l'appui de la MINUSCA, mené des campagnes de sensibilisation à la cohésion sociale, en diffusant des messages de paix sur les radios locales. Le 27 août, le mécanisme de coordination prévu dans l'Accord politique a, avec l'appui de la MINUSCA, proposé des activités de formation au renforcement des capacités aux 20 mécanismes de mise en œuvre préfectoraux du pays afin d'en accroître l'efficacité opérationnelle, de favoriser le dialogue et de contribuer à prévenir les conflits locaux. Ces activités de formation ont resserré les liens entre les structures de coordination nationale et locales, ce qui a renforcé la prise en main par le pays et la décentralisation du processus de paix.

Opérations électorales

13. Le 20 juillet, l'Autorité nationale des élections a commencé à afficher les listes électorales provisoires dans tout le pays, avec l'appui de la MINUSCA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin que les électeurs puissent vérifier les informations les concernant, faire une réclamation ou demander que des corrections soient apportées. Le 23 août, l'Autorité électorale nationale a annoncé que 2 398 158 personnes, dont 1 145 752 de femmes (soit 47,2 %) étaient inscrites sur la liste électorale définitive ; le nombre d'électeurs inscrits a augmenté et la représentation des femmes s'est améliorée par rapport à 2020 et 2015.

14. Le 12 août, lors d'une réunion du Comité stratégique pour les élections présidée par le Premier Ministre, l'Autorité nationale des élections a présenté le calendrier

révisé des élections groupées (présidentielle, législatives, régionales et municipales). Le premier tour de scrutin doit avoir lieu le 28 décembre et les éventuels seconds tours de l'élection présidentielle et des élections législatives le 15 février et le 5 avril 2026, respectivement. La date de la prestation de serment du futur Président a été fixée au 30 mars 2026 et celle de l'annonce des résultats définitifs des élections législatives au 2 juin 2026. Le Gouvernement et le PNUD ont présenté le nouveau budget des élections groupées, qui s'élève à 23,6 millions de dollars.

15. Lors d'une session extraordinaire tenue du 25 août au 3 septembre 2025, l'Assemblée nationale a apporté des modifications au Code électoral et à la loi concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité nationale des élections. Les deux textes de loi ont été promulgués le 26 septembre.

16. Le 26 et le 29 septembre, le Président a pris des décrets délimitant 144 circonscriptions pour les élections législatives et portant convocation du corps électoral pour les élections présidentielle, législatives, régionales et municipales.

17. Le 30 septembre, lors d'une réunion du Comité stratégique pour les élections présidée par le Premier Ministre, le Gouvernement a officiellement annoncé qu'une contribution financière de 7,8 millions de dollars serait apportée aux fins de l'acquisition de matériel électoral pour les élections groupées. À la même réunion, le Gouvernement et le PNUD ont signé un accord de financement pour la première tranche de 4,7 millions de dollars. Des informations ont été communiquées au sujet de la clôture du budget de 21,8 millions de dollars consacré à la révision de la liste électorale et aux élections locales. Des contributions de 8,4 millions de dollars avaient été versées par le Gouvernement et les donateurs internationaux au panier de fonds géré par le PNUD, en plus d'un financement direct par le Gouvernement. L'état de la mobilisation des ressources pour les élections groupées a également été présenté. Au 1^{er} octobre, 11,2 millions de dollars avaient été mobilisés, le déficit de financement s'élevant à 12,4 millions de dollars.

Participation régionale et internationale

18. Du 20 au 22 août, le Président a participé à la neuvième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue à Yokohama (Japon). En marge de la Conférence, la République centrafricaine et le Japon sont convenus de continuer de renforcer leurs relations bilatérales et d'envisager une coopération dans les domaines suivants : infrastructures, énergie, agriculture, éducation, santé, numérisation et gouvernance.

19. Le 10 septembre, le Président a présidé la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, tenue à Bangui. Le Président de la République du Tchad, Déby Itno, le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, le Président de la République de Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo et le Président de la République gabonaise, Brice Clotaire Oligui Nguema, étaient présents. Le Président de la République du Cameroun, Paul Biya, était représenté par le Ministre camerounais des relations extérieures. Le Président de la République centrafricaine a parlé de l'évolution de la situation politique et électorale au Cameroun, en République centrafricaine et au Gabon. Il a mis l'accent sur la récente signature à N'Djamena de l'accord entre son Gouvernement et les groupes armés 3 R et UPC par lequel ceux-ci ont officiellement rejoint l'Accord politique de 2019, qui représentait selon lui une avancée et permettait de garantir le caractère inclusif et pacifique des élections à venir en République centrafricaine. Il a également souligné les principales réalisations accomplies durant son mandat et a préconisé un renforcement de la coopération régionale. Il a ensuite transmis la présidence de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale au Président de la République du Congo. À la fin de

la Conférence des chefs d'États, l'engagement a été pris de renforcer l'intégration régionale, d'améliorer la sécurité aux frontières et de faire avancer les réformes monétaires.

III. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

20. L'insécurité a persisté dans certaines zones du pays, en particulier dans les régions de l'est et de l'ouest. Dans le centre, les atteintes à la sécurité ont globalement diminué depuis que les opérations de désarmement et de démobilisation des combattants des 3 R et de l'UPC ont commencé. Le nombre total d'atteintes à la sécurité impliquant des groupes armés signataires et des non-signataires de l'Accord politique est inférieur à celui enregistré pour la période couverte par le précédent rapport (voir annexe I, figures I et II). En juillet et en août, les tensions ont augmenté dans les préfectures de la Vakaga, du Haut-Mbomou, de Lim-Pendé, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé du fait que des groupes armés s'y disputaient le contrôle des sites miniers et les ressources nécessaires à la transhumance, que des groupes d'autodéfense locaux étaient impliqués dans des affrontements et, dans la préfecture de Vakaga, que des éléments armés faisaient des incursions transfrontalières depuis le Soudan.

21. Dans l'ouest, des améliorations des conditions de sécurité ont été observées à la suite de la signature de l'accord de N'Djamena en avril, de la baisse des activités de transhumance pendant la saison des pluies et de la poursuite de la mise en œuvre du plan de stabilisation de la MINUSCA pour la région de Yadé. La situation de sécurité est toutefois restée précaire, en particulier aux environs des sites miniers et des couloirs de transhumance, où les activités criminelles des éléments armés étaient concentrées.

22. Des affrontements meurtriers et des cycles de représailles impliquant des éléments anti-balaka, des groupes d'autodéfense locaux et des combattants des 3 R et de l'UPC ont provoqué le déplacement de populations civiles et sapé les efforts de désarmement, de démobilisation et de réconciliation. Le 4 juin, près de Bozoum, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, des éléments anti-balaka ont tué sept combattants des 3 R qui, selon certaines informations, se dirigeaient vers des sites de regroupement pour le désarmement. En juin, des combattants des 3 R ont mené des attaques en représailles contre plusieurs villages situés entre Bozoum et Bossangoa, dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé dont la population était accusée de soutenir les éléments anti-balaka ; ces attaques ont entraîné la mobilisation de groupes d'autodéfense locaux. Cette explosion de violence aurait entraîné la mort d'au moins 10 civils et le déplacement de plus de 5 000 personnes. Le 20 juin, la MINUSCA a aidé à organiser une réunion de médiation à Bata, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, faisant se rencontrer des chefs locaux des anti-balaka et des 3 R et la population locale, ce qui a permis d'apaiser les tensions et de faciliter par la suite le désarmement des combattants 3 R et anti-balaka à Kouï, dans la même préfecture.

23. Divers éléments armés ont continué de se livrer à des activités prédatrices et criminelles au cours de la période considérée. Entre le 10 et le 17 juin, dans la préfecture de Lim-Pendé, des affrontements liés à la transhumance entre des éleveurs armés et des combattants présumés des 3 R survenus à Nzoro et alentour ont donné lieu à des violences sexuelles liées au conflit contre des femmes, au déplacement de 2 500 civils et au pillage et à la mise à feu de plusieurs habitations. Face à cette situation, la MINUSCA a fait avancer la troisième phase de son plan de stabilisation de Yadé, en renforçant ses positions autour de Bozoum, Ndim et Ngoutéré, en menant des patrouilles conjointes avec les forces nationales de défense et de sécurité, et en

facilitant le dialogue entre les autorités locales, les groupes armés et les communautés locales afin d'apaiser les tensions et d'ouvrir la voie à la future réintégration des ex-combattants.

24. Dans le centre, les conditions de sécurité se sont globalement améliorées après que les opérations de désarmement et de démobilisation des combattants de l'UPC ont commencé à Maloum, à Bambari et à Grimari, avec l'appui de la MINUSCA. Néanmoins, les activités des éléments armés dans certaines zones proches de la frontière avec le Tchad ont continué d'attiser les tensions et la violence. Entre le 15 et le 21 juin, des affrontements entre les anti-balaka et les combattants de l'UPC survenus aux environs du village de Behili, dans la préfecture de l'Ouham-Fafa, et des attaques menées en représailles par des combattants de l'UPC contre des combattants anti-balaka ont entraîné le déplacement d'au moins 700 civils en direction de la frontière. Le 15 juillet, des éléments armés non identifiés ont franchi la frontière depuis le Tchad, pillé des motos dans le village de Bekondja, dans la préfecture de l'Ouham-Fafa, et ont affronté des forces militaires tchadiennes ; quatre personnes, dont deux soldats tchadiens, ont été tuées et deux civils blessés. Ces faits ont entraîné le déplacement de civils en direction de Gbaizera et de Kabo, dans la préfecture de l'Ouham Fafa.

25. Dans le nord-est, la violence a augmenté dans la préfecture de la Vakaga, principalement en raison de cycles de représailles impliquant des éléments armés soudanais, dont des membres présumés des Forces de soutien rapide, et d'opérations militaires menées par les forces de défense nationale et les forces de sécurité intérieure, soutenues par le personnel d'autres services de sécurité et des groupes d'autodéfense locaux. Les retombées du conflit au Soudan ont également eu des effets néfastes dans les préfectures de Bamingui-Bangoran et de la Haute-Kotto, où les cas signalés d'extorsion le long des routes principales et des sites miniers dans lesquels des éléments armés soudanais auraient joué un rôle se sont multipliés.

26. Le 22 juin, les forces nationales de défense et de sécurité, soutenues par le personnel d'autres services de sécurité, auraient mené des opérations le long de l'axe Birao-Am-Dafok dans la préfecture de la Vakaga qui ont entraîné la mort de neuf membres d'éléments armés soudanais et le déplacement temporaire de plus d'un millier de personnes craignant des représailles.

27. Entre le 10 et le 27 juillet, une série d'exactions violentes ont eu lieu le long de l'axe Birao-Am-Dafok. Elles auraient été commises par des éléments armés soudanais, dont des membres présumés des Forces d'appui rapide. Deux civils ont notamment été tués le 11 juillet à Bili-Bili et, à la suite d'attaques contre les villages d'Am-Groumaye, d'Am-Tiada et de Boura, quatre personnes ont été tuées et neuf blessées et plusieurs habitations ont été incendiées. Ces faits montrent que les éléments armés soudanais présumés multiplient les actes de violence dans la préfecture de la Vakaga et que les tensions avec les groupes d'autodéfense locaux s'intensifient. Le 17 septembre, les forces nationales de défense et de sécurité et d'autres services de sécurité auraient mené des opérations le long de l'axe Birao-Dafok, dans le village de Dine-Bouram à la suite desquelles cinq membres d'éléments armés soudanais auraient été tués et deux autres capturés.

28. À l'appui de l'action menée pour endiguer la violence et les tensions intercommunautaires, la MINUSCA a maintenu et renforcé sa présence dans des zones clés, notamment à Am-Dafok et Ouanda Djallé. À Terfélé, une base temporaire a été ouverte du 13 juin au 29 juillet pour protéger les civils et soutenir les efforts de médiation entre la population locale et les chefs communautaires soudanais. Cette présence a permis à la MINUSCA d'intensifier des patrouilles robustes dans l'ensemble de la préfecture afin de décourager la violence contre les civils. Par exemple, au cours d'une patrouille effectuée à Am-Sissia le 20 juin, des membres

présupposés des Forces d'appui rapide ont ouvert le feu sur la MINUSCA, tuant un soldat de la paix et en blessant un autre. La présence de la MINUSCA a également contribué à étendre l'autorité de l'État dans des lieux stratégiques, notamment à Am-Dafok, à la frontière avec le Soudan, où la mission a continué de fournir un soutien logistique essentiel aux forces de défense nationales (voir annexe I, figure III).

29. Dans le sud-est, les actes de violence commis par les Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) contre les forces nationales de défense et de sécurité, la MINUSCA et des civils ont causé la mort de nombreuses personnes, entraîné des déplacements de population et mettant encore plus en danger les acteurs. En juin, dans la préfecture du Haut-Mbomou, des affrontements entre les forces nationales de défense et de sécurité, soutenues par les membres d'autres services de sécurité, et les AAKG ont fait 15 morts, dont 6 civils, lors d'au moins quatre heurts survenus le long d'axes routiers dans la région de Zémio. Des personnes précédemment déplacées sont retournées à Zémio en juillet mais plus de 62 000 personnes venues de la République centrafricaine sont toujours réfugiées dans le village voisin de Zapai, en République démocratique du Congo. Les AAKG auraient également mené des activités criminelles dans la préfecture de Mbomou, notamment le long de l'axe Rafaï-Zémio, contribuant à l'augmentation des déplacements vers le site de Rafaï, où le nombre de personnes déplacées est passé de 2 982 en juin à 3 141 début août.

30. Le 4 septembre, le Président a signé un décret portant création de l'Autorité nationale de lutte antimines. Le décret, élaboré avec l'appui technique de la MINUSCA et conformément aux normes internationales de la lutte antimines, définit le mandat et la structure de l'Autorité. Entre juin et septembre, la MINUSCA a appuyé sur le plan technique un projet national de marquage des armes dans le cadre duquel 1 800 armes de l'armée ont été marquées et enregistrées, ce qui constitue la première initiative de traçabilité menée au sein des forces de défense nationales. La Mission a également aidé la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en procédant au marquage et à l'enregistrement d'armes collectées lors d'opérations de désarmement et de démobilisation menées à Maloum et à Kouï, avant qu'elles ne soient officiellement remises aux forces nationales. Dans le cadre des efforts visant à garantir une gestion sûre et sécurisée des armes, en septembre, un dépôt d'armes des forces de défense nationale à Bangui et deux dépôts d'armes de la police et de la gendarmerie, dans les préfectures de l'Ombella-Mpoko et de la Nana-Grébizi, ont été remis en état afin que des armes appartenant à l'État y soient stockées de manière sûre et sécurisée.

31. Le 22 juillet, lors d'une cérémonie présidée par le Président au Camp Kassai à Bangui, la MINUSCA et la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine ont livré l'école rénovée de formation des officiers d'active au Ministère de la défense. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a également livré le poste de police rénové de Mobaye, la Direction générale de la police de Sibut et les locaux de la brigade territoriale d'Am-Dafok. Le 29 juillet, le Président a signé un décret portant renforcement du cadre juridique et de l'indépendance institutionnelle de l'Inspection générale de l'armée nationale. Au 1^{er} octobre, la MINUSCA avait remis du matériel non létal et 300 motos aux forces nationales de défense et de sécurité en vue d'améliorer la mobilité, de soutenir l'extension de l'autorité et de la présence de l'État et de contribuer à l'exécution du plan intégré de sécurisation des élections, en particulier dans les zones reculées.

IV. Droits humains et état de droit

Droits humains

32. Au cours de la période considérée, le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits a baissé de 16 % et le nombre de victimes de 9 % (voir annexe I, figure V). Cette légère diminution s'explique en partie par la baisse du nombre d'atteintes aux droits humains perpétrées par les groupes armés 3 R et UPC, qui prennent part au processus de désarmement et de démobilisation. Les 3 R ont néanmoins continué d'en commettre. Les incursions transfrontalières menées par des membres présumés des Forces d'appui rapide et les discours de haine à l'endroit des communautés peules et arabes dans la préfecture de la Vakaga ont pesé sur la situation des droits humains, de même que les attaques menées par des groupes armés dans les préfectures du Haut-Mbomou, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé.

33. Depuis le 7 juillet, Armel Sayo, ancien ministre du Gouvernement et chef de la Coalition militaire de salut du peuple et de redressement et du groupe armé autodissous Révolution et justice, est détenu au secret dans un lieu non divulgué, ce qui a suscité des craintes au sein de la population quant au respect de ses droits fondamentaux et fait naître des rumeurs selon lesquelles il aurait été victime d'une exécution extrajudiciaire. Le 30 juillet, M. Sayo a comparu devant le doyen des juges d'instruction près le tribunal de première instance de Bangui.

34. Au 1^{er} octobre, Christian et Eusèbe Dondra, frères de l'ancien Premier Ministre et chef du parti d'opposition Unité républicaine, Henri-Marie Dondra, étaient toujours en détention provisoire après leur arrestation, le 19 mars, en lien avec des allégations d'implication dans des activités destinées à saper les institutions de l'État.

35. Le 4 septembre, le Premier Ministre a lancé un projet conjoint du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Ce projet vise à renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix en facilitant la participation des organisations de femmes à la gouvernance locale au niveau préfectoral et en promouvant des activités rémunératrices en vue de faire progresser l'égalité des genres.

36. Les violations graves des droits de l'enfant se sont poursuivies au cours de la période considérée (voir annexe I, fig. VII). L'intensification du dialogue entre la MINUSCA et les responsables des 3 R et de l'UPC après la signature de l'accord de N'Djamena a permis de repérer 202 enfants qui devaient être réintégrés dans leurs communautés. La MINUSCA a également continué d'œuvrer à la réintégration d'enfants avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le 29 juillet, la MINUSCA a livré au Gouvernement un centre d'animation et de formation professionnelle pour les enfants et les jeunes à Bangassou. Ce centre venait d'être rénové et équipé afin de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par des acteurs armés. Après des échanges avec les forces de défense nationale, cinq écoles précédemment occupées ont été libérées au début de l'année scolaire.

37. La MINUSCA a continué de recenser des cas de violences sexuelles liées au conflit dans l'ensemble du pays, qui ont persisté (voir annexe I, figure VI). La précarité de la situation de sécurité et les tensions intercommunautaires dans les régions de Yadé, de Fertit et du Haut-Oubangi étaient particulièrement préoccupantes. La MINUSCA a aidé à organiser la livraison de troussees médico-légales pour les cas de viol dans des centres de santé situés dans des zones reculées, a appuyé les efforts visant à lutter contre la stigmatisation des victimes et des personnes rescapées de violences sexuelles et a plaidé pour que les femmes associées à des groupes armés,

y compris les rescapées, soient incluses le processus de désarmement et de démobilisation.

38. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, la MINUSCA a formé 11 membres des forces de sécurité intérieure et 2 membres des forces de défense nationale afin que ceux-ci puissent exercer leur rôle et responsabilités concernant le respect des droits humains et la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit. Après que le Gouvernement a demandé un appui au déploiement ou à la relève des forces nationales de défense et de sécurité dans l'ensemble du pays, la MINUSCA a vérifié les antécédents en matière de droits humains de 693 membres des forces nationales de défense et de sécurité conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

39. Le 8 août, le Gouvernement a approuvé le troisième plan d'action national pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, élaboré avec l'appui de la MINUSCA. Ce plan servira de cadre à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

État de droit

40. Le 1^{er} juillet, le Président a signé un décret portant nomination de 63 nouveaux magistrats, dont 4 femmes ; 59 d'entre eux avaient achevé leur formation initiale en 2023 et 2024 avec le soutien de la MINUSCA. Le nombre total de magistrats a ainsi été porté 150, dont 16 femmes. Ces nominations ont été faites afin de renforcer le fonctionnement des 30 cours et tribunaux existants, dont 25 sont situés en dehors de Bangui, et de faciliter la mise en place de 16 autres juridictions, dont 6 sont désormais opérationnelles. La MINUSCA apporte une aide afin que les nouveaux magistrats puissent entrer en fonctions.

41. Le 20 juin, les autorités judiciaires ont ouvert des enquêtes sur le meurtre de deux soldats de la paix de la MINUSCA : un Kényan dans la préfecture du Haut-Mbomou le 28 mars et un Zambien dans la préfecture de la Vakaga le 20 juin. Les enquêtes se poursuivent.

42. Le 6 octobre, la Cour d'appel de Bangui a ouvert sa première session criminelle de l'année. Cette session doit prendre fin le 31 octobre. Au total, 54 affaires, dont 30 sont liées à des violences sexuelles, sont inscrites au rôle et seront entendues dans deux salles d'audience (25 dans l'une et 29 dans l'autre). Le 19 juin, la Cour pénale spéciale a délivré son verdict dans l'affaire *Ndéle 2* : une personne a été acquittée et six autres ont été déclarées coupables, dont quatre par contumace, et condamnées à des peines d'emprisonnement de 18, 20 ou 25 ans pour plusieurs crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en 2020 dans la préfecture de Bamingui-Bangoran. Le 28 juillet, la Cour a délivré son verdict dans l'affaire *Ndéle 1* : six personnes jugées par contumace ont été déclarées coupables de divers crimes contre l'humanité et crimes de guerre et condamnées à des peines d'emprisonnement de 20 ou 25 ans. Le 25 juillet, la Cour a tenu sa première conférence de mise en état dans l'affaire *Guen*, dans le cadre de laquelle six personnes accusées d'avoir commis divers crimes contre l'humanité et crimes de guerre en 2019 dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï sont jugées, par défaut pour l'une d'entre elles.

43. Les chiffres concernant les services pénitentiaires montrent que la surpopulation a augmenté. À la prison centrale de Ngaragba, à Bangui, le taux d'occupation est de 329 %. Plus de 65 % des détenus sont maintenus en détention provisoire. Avec l'aide de la MINUSCA, les conditions sanitaires dans les prisons se sont améliorées, ce qui a contribué à faire baisser le taux de mortalité carcérale de 77 % en 2025 par rapport à 2024.

Situation socioéconomique et humanitaire

44. L'économie de la République centrafricaine a poursuivi sa trajectoire de croissance modérée. D'après les prévisions, la croissance devrait s'établir à 3 % en 2025, contre 1,9 % en 2024. Cependant, selon le Fonds monétaire international (FMI) et le Gouvernement, l'inflation devrait augmenter pour atteindre 4,6 % en 2025, contre 1,5 % en 2024, et donc dépasser le seuil de 3 % fixé par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. La croissance devrait être tirée par l'augmentation de la consommation d'énergie, la reprise des activités minières et le développement des infrastructures, favorisés par l'amélioration de la situation de sécurité dans une grande partie du pays. Selon le FMI, les perspectives économiques continuent de dépendre d'une accélération des réformes stratégiques du marché des carburants et des réformes de la gouvernance, ainsi que d'une augmentation des dons et des financements concessionnels.

45. Le 4 juin, le FMI a achevé les troisième et quatrième examens de l'accord relatif à la facilité élargie de crédit pour la République centrafricaine, ce qui a permis un décaissement immédiat d'environ 58 millions de dollars pour répondre aux besoins de longue date du pays concernant la balance des paiements et soutenir la prestation de services publics essentiels.

46. Les 14 et 15 septembre, le Gouvernement a, avec le soutien du Maroc, organisé une table ronde d'investissement dans le cadre de son plan national de développement à Casablanca (Maroc). Il y a présenté 34 projets de développement phares, qui se chiffraient à environ 3,2 milliards de dollars, dans le cadre du budget indicatif de 12,8 milliards de dollars du plan national de développement, et a obtenu des annonces de contribution d'un montant total de 9,6 milliards de dollars environ de la part de partenaires de développement et du secteur privé. En marge de la table ronde, le Premier Ministre et le Coordinateur résident ont lancé conjointement un fonds de financement commun au niveau du pays, le Fonds pour le développement durable en République centrafricaine, pour lequel 2,7 millions de dollars ont été mobilisés par la Suisse et le Fonds pour la consolidation de la paix.

47. Au 2 octobre, le plan de réponse humanitaire pour la République centrafricaine était financé à hauteur de 24,2 %, y compris 78,9 millions de dollars mobilisés sur les 326,1 millions de dollars requis. Le manque de ressources financières a continué d'entraver la fourniture de services essentiels, notamment d'une aide alimentaire, de soins de santé et de services de protection. En conséquence, les acteurs humanitaires ont limité leurs activités à l'assistance vitale, ciblant les personnes en situation critique dans 56 sous-préfectures, sur les 66 initialement prévues pour 2025 (voir annexe I, figure VIII).

48. L'accès humanitaire est resté limité en raison des activités des groupes armés, d'infrastructures routières et autres (ponts et transbordeurs par exemple) insuffisantes et de la présence d'engins explosifs dans certaines préfectures de l'ouest du pays. Entre juin et octobre, ont été signalés 78 incidents concernant l'accès liés à l'insécurité, à des contraintes bureaucratiques et administratives et à des difficultés d'accès physique ; 51 ont touché des travailleurs humanitaires.

49. Au 31 août, la République centrafricaine comptait 442 320 personnes déplacées à l'intérieur du pays et accueillait 62 775 réfugiés et demandeurs d'asile. Au 30 septembre, 668 941 réfugiés venus de la République centrafricaine se trouvaient toujours dans les pays voisins.

50. Du fait du conflit au Soudan, plus de 8 500 nouveaux réfugiés soudanais se sont rendus en République centrafricaine entre janvier et août. La pression exercée par l'afflux de réfugiés, notamment en ce qui concerne l'assainissement et l'accès à la nourriture, à l'eau et aux abris, a continué de peser sur Birao, dans la préfecture de la

Vakaga, où le site de Korsi accueille 26 916 réfugiés soudanais, dont 55 % sont des femmes et des filles. Au 29 août, 39 056 réfugiés soudanais se trouvaient en République centrafricaine, ce qui représente une augmentation de 34,7 % par rapport à septembre 2024 (voir annexe I, figure IX).

V. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Optimisation de la performance

51. La Mission a continué de développer sa stratégie politique quinquennale, en donnant la priorité à la relance du processus de paix et du programme national de désarmement, ainsi qu'aux préparatifs des élections. Elle a axé ses efforts sur l'optimisation de la performance pour ce qui est de continuer d'exécuter son mandat malgré les problèmes de carburant et de liquidités, de renforcer les capacités opérationnelles et d'améliorer la mobilité, de promouvoir les objectifs de durabilité et de mieux lutter contre la mésinformation et la désinformation. Elle a également continué de soutenir les initiatives liées à la passation de marchés avec des entreprises locales.

52. La MINUSCA a continué de faire face à des problèmes de liquidité, ce qui a pesé sur la mise en œuvre en temps voulu des activités opérationnelles et des activités relatives aux programmes. Ces difficultés ont entraîné des retards dans les activités et projets prévus, entravé l'entretien courant des véhicules et du matériel de la Mission, et conduit au gel des déploiements de personnel essentiel, y compris le personnel chargé des activités relatives aux élections et aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Elles montrent qu'un financement prévisible est nécessaire pour permettre à la Mission de s'acquitter des tâches complexes qui lui ont été confiées, y compris durant les opérations électorales.

53. La Mission a continué d'améliorer la mobilité aérienne en remettant en état 12 aérodromes pour des avions de transport lourd et des avions polyvalents. Elle a ainsi pu utiliser ses moyens aériens de manière plus efficace et, partant, améliorer les capacités d'intervention rapide et l'accès humanitaire dans les zones reculées. Pour améliorer son empreinte écologique, la MINUSCA a mis en service deux systèmes d'énergie solaire, l'un à Birao, dans la préfecture de la Vakaga, et l'autre à Paoua, dans la préfecture de Lim-Pendé. Par ailleurs, neuf incinérateurs de déchets solides ont été installés à Bangui et dans les préfectures de la Kémo, de la Lobaye, de la Nana-Mambéré et de l'Ombella-Mpoko, ce qui permet de réduire les risques pour l'environnement et la santé. La Mission a également mis en place six générateurs d'eau atmosphérique à Bambouti, Mboki et Obo, dans la préfecture du Haut-Mbomou, et à Sam Ouandja, dans la préfecture de la Haute-Kotto.

54. Afin que la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies aient davantage recours à la passation de marchés avec des entreprises locales, la Mission a invité une équipe consultative qui, début juillet, s'est rendue à Bangui et a recommandé des initiatives visant à simplifier l'inscription des entreprises et à renforcer la dématérialisation, conformément aux principes des Nations Unies relatifs à la passation de marchés, et lui a fourni un appui.

55. Au 1^{er} octobre, la composante militaire de la MINUSCA avait déployé 14 046 personnes (8,57 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 419 officiers d'état-major (108 femmes) et 152 observateurs militaires (49 femmes). La composante Police comprenait 2 999 membres (17,47 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes, à savoir 13 civils (3 femmes), 576 policiers hors unités constituées (179 femmes) et 2 410 membres (342 femmes) déployés dans 14 unités

de police constituées et une unité d'appui à la protection. Au total, 1 506 membres du personnel civil (31 % de femmes), parmi lesquels 679 agents recrutés sur le plan international, 576 agents recrutés sur le plan national, 251 Volontaires des Nations Unies (48 recrutés sur le plan national et 203 sur le plan international) et 103 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, soit 88 % des postes approuvés.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

56. Au cours de la période considérée, le nombre d'atteintes à la sécurité ayant touché le personnel des Nations Unies a augmenté par rapport à la période considérée dans le précédent rapport (voir annexe I, figure X). Quarante-deux accidents de la route ont été signalés. Le 16 septembre, un accident de la route a impliqué un convoi de l'unité de police constituée du Congo : un véhicule blindé de transport de troupes au bord duquel se trouvaient sept soldats de la paix a dérapé alors qu'il allait franchir un pont et est tombé dans la rivière Ombella-Mpoko sur l'axe Bambari-Bangui lors d'une activité logistique de routine. Cinq membres de l'unité de police constituée ont perdu la vie et deux ont été blessés. La Mission a, avec le soutien des forces nationales de défense et de sécurité, de la population locale et du personnel de protection civile du Cameroun, mené des opérations de recherche et de sauvetage. Au cours de la période considérée, 13 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie : 1 dans une attaque armée ; 5 dans un accident de la route ; 7 des suites d'une maladie. De plus, 11 personnes ont été blessées : 3 dans des attaques armées ; 2 lors d'un accident de travail ; 6 dans des accidents de la route. Une patrouille de soldats de la paix a été arrêtée par les forces de défense nationales puis autorisée à poursuivre sa route et 10 membres du personnel des Nations Unies ont été temporairement détenus par les forces nationales de sécurité à Bangui puis libérés à la suite d'une intervention de la MINUSCA. Il y a également eu cinq tentatives d'intrusion dans les locaux des Nations Unies et 24 cas de vol.

57. Du 14 au 16 août, la MINUSCA a organisé un colloque sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix en vue d'améliorer les interventions face aux menaces existantes et émergentes et à l'évolution de l'environnement opérationnel, y compris la prise pour cible du personnel en tenue. Des recommandations spécifiques visant à renforcer la perception de la situation et l'état de préparation, en particulier compte tenu des élections à venir y ont été formulées.

Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

58. Entre le 1^{er} mai et le 31 août, la MINUSCA a reçu cinq allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant un enfant et quatre femmes. Ces personnes ont toutes été orientées vers des services d'assistance avec leur consentement. Cependant, deux d'entre elles vivent dans des lieux où il n'y a pas de prestataires de services. Les allégations ont trait à des faits qui se seraient déroulés entre 2024 et 2025 pour deux d'entre elles, entre 2020 et 2023 pour deux autres, et à une date non précisée pour la cinquième. Les auteurs présumés sont un membre de la police, un sous-traitant des Nations Unies, deux membres du personnel civil et un observateur militaire. L'ONU enquête sur toutes ces allégations. En outre, la MINUSCA a fourni une aide financière à 17 victimes pour couvrir les frais de scolarité de 19 enfants nés d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La MINUSCA a fait participer 88 victimes à des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité prévoyant des activités rémunératrices et des formations professionnelles.

VI. Questions financières

59. Par sa résolution [79/302](#) du 30 juin 2025, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir des crédits d'un montant de 1 174,1 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. Au 29 septembre 2025, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 492,8 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 762,7 millions de dollars. Il a été procédé au remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées pour la période allant jusqu'au 30 juin 2025 et à celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2024. Compte tenu des difficultés financières auxquelles font face les opérations de maintien de la paix, la MINUSCA applique actuellement des plans d'action conjoncturelle visant à réduire de 15 % les dépenses au titre de l'exercice budgétaire en cours.

VII. Observations

60. Je note les efforts entrepris par le Gouvernement et les institutions nationales de la République centrafricaine pour préparer les élections présidentielle, législatives, régionales et municipales prévues le 28 décembre. La liste électorale définitive, comprenant un nombre accru d'électeurs et un plus grand pourcentage de femmes, marque une étape essentielle vers des élections transparentes et inclusives. Toutefois, je demeure préoccupé par le grand manque de ressources financières et les retards techniques et logistiques dans le processus électoral qui en découlent, ce qui pourrait ralentir les préparatifs des élections et accroître les tensions politiques. Le Gouvernement a, avec l'appui de la MINUSCA et de partenaires internationaux, pris des mesures en vue d'améliorer les préparatifs opérationnels et logistiques, mais des ressources doivent être mobilisées d'urgence afin d'appuyer les opérations électorales et de tenir les délais serrés prévus dans le calendrier électoral.

61. J'encourage la poursuite des efforts faits pour qu'un dialogue politique constructif soit établi avant les élections. La véritable participation de toutes les parties prenantes nationales, y compris les femmes et les jeunes en tant que candidats et électeurs, sera essentielle à l'organisation d'élections inclusives. Je demande de nouveau aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association de tous les acteurs politiques et pour maintenir un espace politique et civique ouvert et inclusif tout au long des opérations électorales. Je demande instamment aux partenaires d'appuyer les efforts que le Gouvernement déploie afin d'obtenir les ressources financières nécessaires aux opérations électorales, que l'Organisation des Nations Unies continuera d'appuyer conformément aux activités prescrites.

62. La nouvelle impulsion donnée au processus de paix par le retour de l'UPC et des 3 R, qui ont rejoint l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, les opérations de désarmement et de démobilisation en cours et l'application de mesures de confiance sont encourageantes et montrent que l'Accord politique joue un rôle central. Je salue l'engagement continu des garants et des facilitateurs, ainsi que des chefs traditionnels, à l'appui de la mise en œuvre intégrale de l'accord signé à N'Djamena le 19 avril.

63. Je salue les progrès accomplis dans la libération des enfants associés et j'encourage la poursuite des efforts afin de garantir la réintégration durable des enfants et des femmes qui étaient associés à l'UPC et aux 3 R. J'encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts visant à préserver l'intégrité du programme

national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La consolidation de ces progrès nécessitera un appui soutenu sur les plans technique, financier et en matière de sécurité afin que les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui ont déjà des effets positifs sur la situation de sécurité dans son ensemble, puissent continuer. J'invite le Gouvernement à favoriser des solutions viables pour la réintégration des ex-combattants afin d'éviter qu'ils ne basculent de nouveau dans la violence, en particulier pendant la période électorale. J'invite également les partenaires internationaux à continuer de soutenir durablement ces efforts afin de tirer parti de la dynamique positive actuelle et de la maintenir. J'invite en outre tous les groupes armés restants à renoncer à la violence et à prendre part au processus de paix.

64. Je trouve encourageante l'amélioration récente des conditions de sécurité, en particulier dans des zones auparavant prises pour cible par des groupes armés, à la suite de l'accord du 19 avril et des opérations de désarmement et de démobilisation menées après. Je reste toutefois préoccupé par l'insécurité qui persiste dans certaines régions frontalières du pays, en particulier dans l'est. Les incursions transfrontalières répétées depuis le Soudan, qui ont entraîné la formation de groupes d'autodéfense locaux menant des attaques en représailles, sont extrêmement préoccupantes. Ces dynamiques représentent une menace pour la cohésion et la réconciliation intercommunautaires et sapent les efforts visant à étendre l'autorité de l'État et renforcer les institutions publiques. Pour confirmer les progrès faits en matière de sécurité, la professionnalisation des forces nationales de défense et de sécurité doit se poursuivre et les efforts visant à étendre et consolider l'autorité et la présence de l'État dans l'ensemble du pays doivent continuer. Je demande à toutes les parties de ne pas avoir recours à la violence et je demande instamment aux acteurs régionaux de soutenir les efforts de stabilisation transfrontalière afin de prévenir le débordement de conflits dans la région.

65. Je salue les mesures prises par le Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA, en vue de renforcer la gouvernance du secteur de la sécurité. Afin que des forces de défense nationale et des forces de sécurité professionnelles, efficaces et responsables qui respectent les droits humains puissent durablement opérer, la réforme du secteur de la sécurité doit être appuyée de manière soutenue et globale aux niveaux stratégique, institutionnel et opérationnel. Je demande instamment aux autorités de renforcer la coordination de l'aide internationale, avec le soutien de la MINUSCA et conformément aux cadres stratégiques, juridiques et réglementaires nationaux. J'accueille avec satisfaction la création de l'Autorité nationale de lutte antimines et j'encourage le Gouvernement à maintenir cet élan et à faire en sorte que ces réformes importantes se traduisent par des résultats concrets et une efficacité opérationnelle.

66. La persistance des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves des droits de l'enfant, est extrêmement préoccupante. Les groupes armés, y compris ceux qui participent au processus de désarmement national, doivent s'abstenir de porter atteinte aux droits humains de la population et respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Je demande instamment au Gouvernement de faire répondre les auteurs de leurs actes et de veiller au respect de ses obligations internationales. Le renforcement des capacités nationales de lutte contre l'impunité oblige le Gouvernement et les partenaires à investir de manière soutenue dans les institutions de police et de justice et les institutions pénitentiaires.

67. Je demeure préoccupé par la situation humanitaire : plus de 442 320 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, 668 941 personnes venues de la République centrafricaine vivent en tant que réfugiés dans les pays voisins et un nombre croissant

de réfugiés soudanais vivent en République centrafricaine. Les déficits de financement du plan de réponse humanitaire compromettent la fourniture d'une assistance salvatrice aux populations dans le besoin. Je demande instamment à tous les partenaires de soutenir davantage les acteurs humanitaires et j'invite les partenaires de développement à associer aux secours d'urgence des programmes qui permettent de s'attaquer aux vulnérabilités structurelles, de renforcer la résilience et de faciliter le retour et la réintégration en toute sécurité des personnes déplacées de force.

68. La République centrafricaine continue de se heurter à des difficultés socioéconomiques considérables, notamment à des déficits budgétaires et une dépendance à l'égard des financements extérieurs. Je salue les progrès accomplis à l'aide de la facilité élargie de crédit du FMI ainsi que l'organisation d'une table ronde des donateurs à Casablanca. J'accueille avec satisfaction les engagements pris par les donateurs concernant le financement du plan national de développement pour la période 2024-2028. Ces efforts doivent réellement profiter à la population et contribuer à de véritables dividendes de la paix.

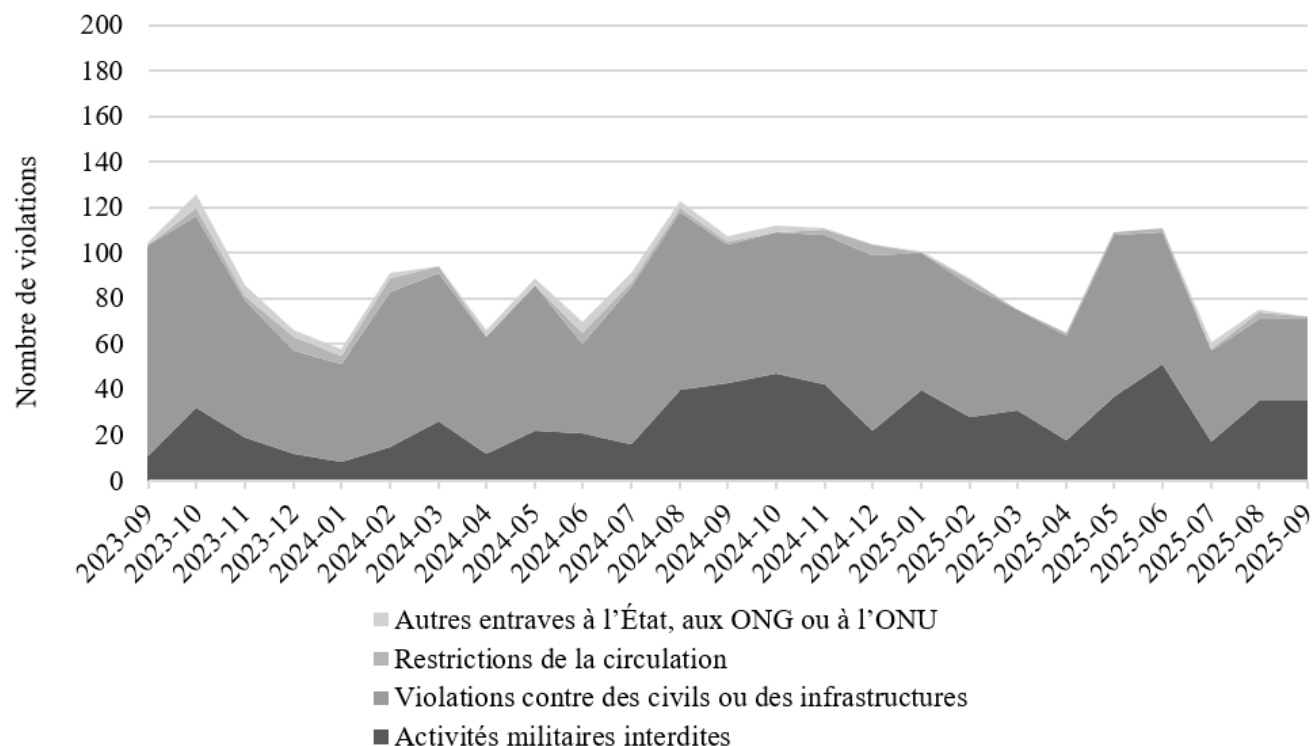
69. Les mois à venir seront décisifs, le pays se dirigeant vers des élections groupées tout en cherchant à consolider les récents acquis de la paix, dans un contexte marqué par des problèmes de sécurité et des contraintes financières considérables. Le rôle de la MINUSCA, tel que défini par le Conseil de sécurité, reste essentiel pour garantir, soutenir et confirmer les fragiles progrès accomplis jusque-là en République centrafricaine. Je recommande donc que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission jusqu'au 15 novembre 2026, en maintenant les effectifs (personnel militaire, personnel de police et agents pénitentiaires) aux niveaux actuellement autorisés ainsi que les tâches qui lui sont actuellement confiées, notamment une assistance électorale pour la préparation et la tenue d'élections locales, présidentielle et législatives libres, régulières et pacifiques, prévues en 2025 et 2026, de manière transparente, crédible et pacifique et dans les délais fixés. Nonobstant l'application de plans d'action conjoncturelle visant à réduire les dépenses, les organes délibérants de l'ONU doivent veiller à ce que la Mission soit dotée de ressources suffisantes et prévisibles pour qu'elle puisse exécuter son mandat. Il importe tout autant de poursuivre les efforts visant à accroître l'efficacité opérationnelle de la MINUSCA en améliorant la mobilité aérienne, en prenant des mesures de durabilité et en multipliant les initiatives de passation de marchés au niveau local, car ils sont essentiels à l'exécution efficace des tâches prescrites et à la promotion d'une empreinte positive du maintien de la paix.

70. Enfin, je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies pour le travail inlassable qu'ils accomplissent, souvent dans des conditions difficiles. Je suis extrêmement reconnaissant aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et aux partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux de leur soutien qui reste indispensable à la consolidation de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

Annexe I

A. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

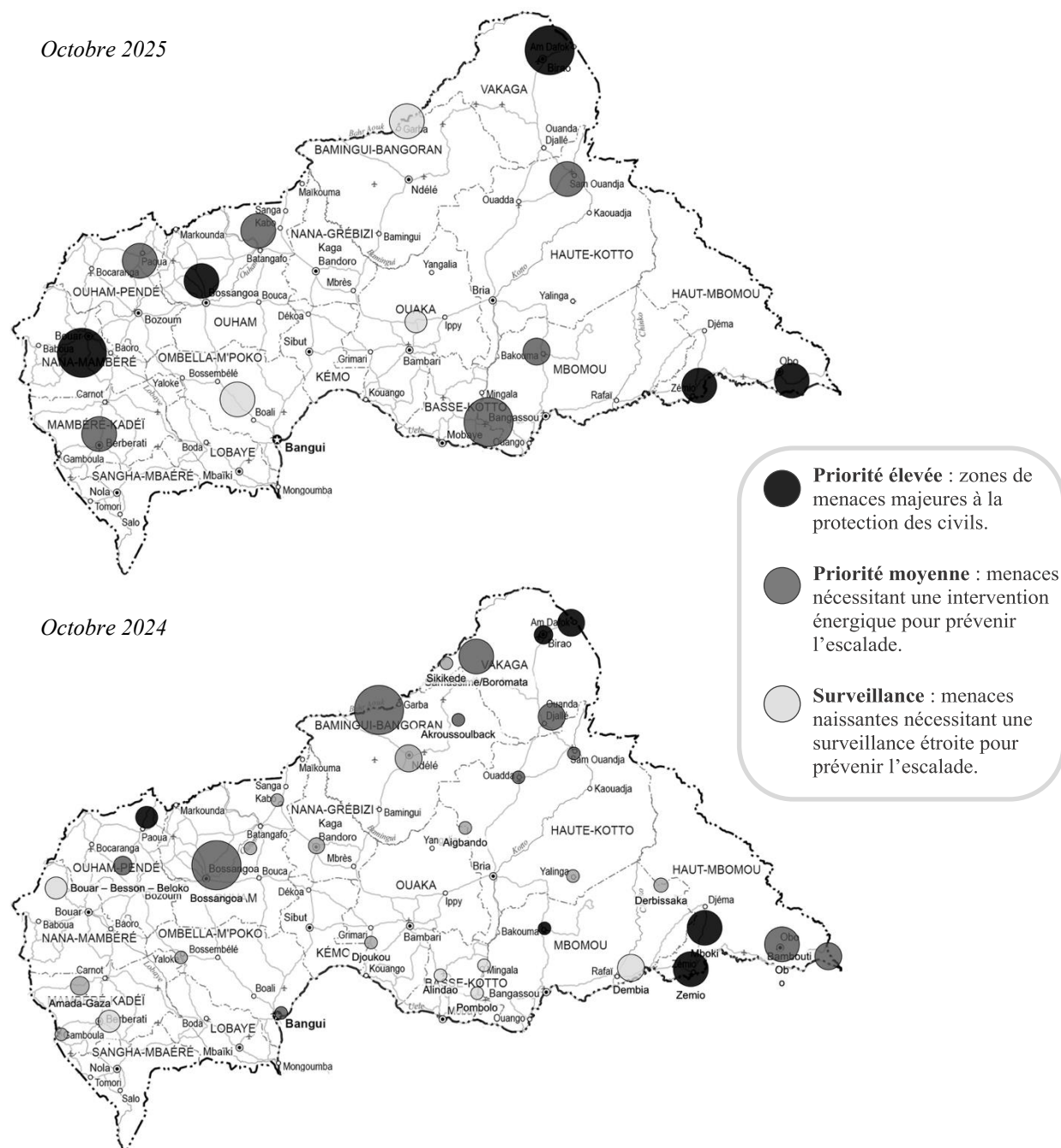
Figure I
Violations de l'Accord politique



Source : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Note : Pour en savoir plus, voir paragraphe 20.

Figure II
Protection des civils – carte des zones sensibles au 1^{er} octobre 2025

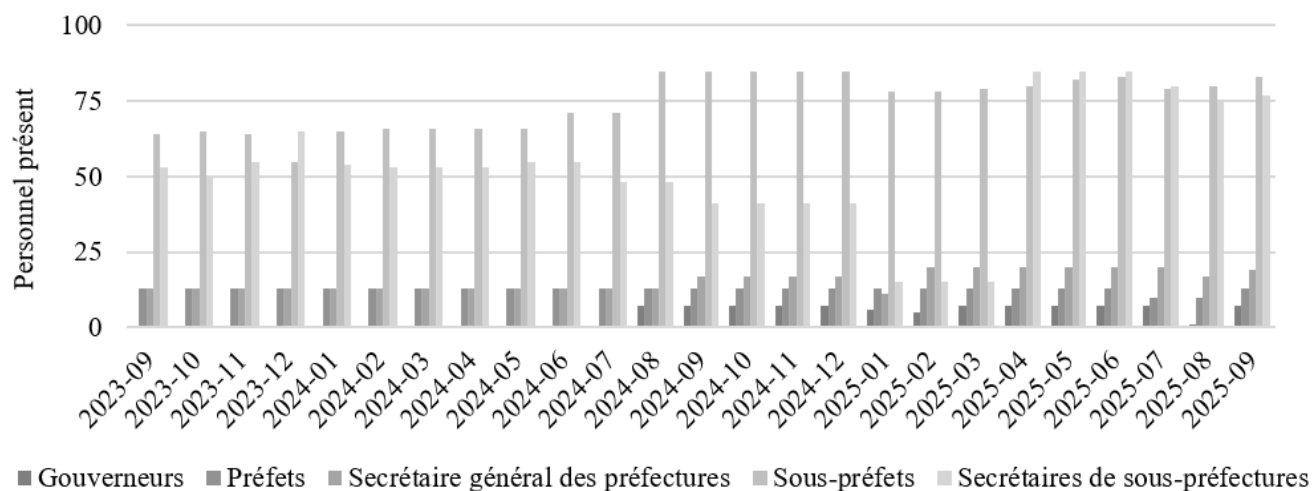


Carte de base : Section de l'information géospatiale. D'après la carte de l'ONU, République centrafricaine, février 2020, Carte n° 4048 Rev.9.1.

Notes :

Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.
Pour en savoir plus, voir paragraphe 20.

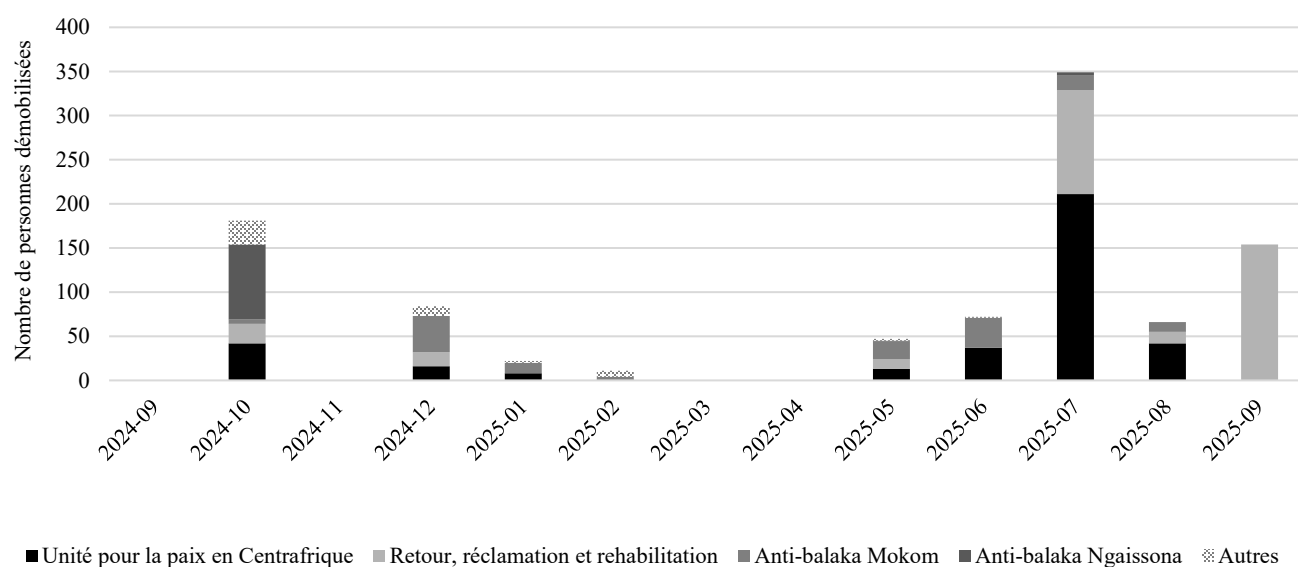
Figure III

Administrateurs civils présents à leur poste

Source : MINUSCA/Section des affaires civiles et Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

Note : pour en savoir plus, voir paragraphe 28.

Figure IV

Membres de groupes armés désarmés et démobilisés

Source : MINUSCA/Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

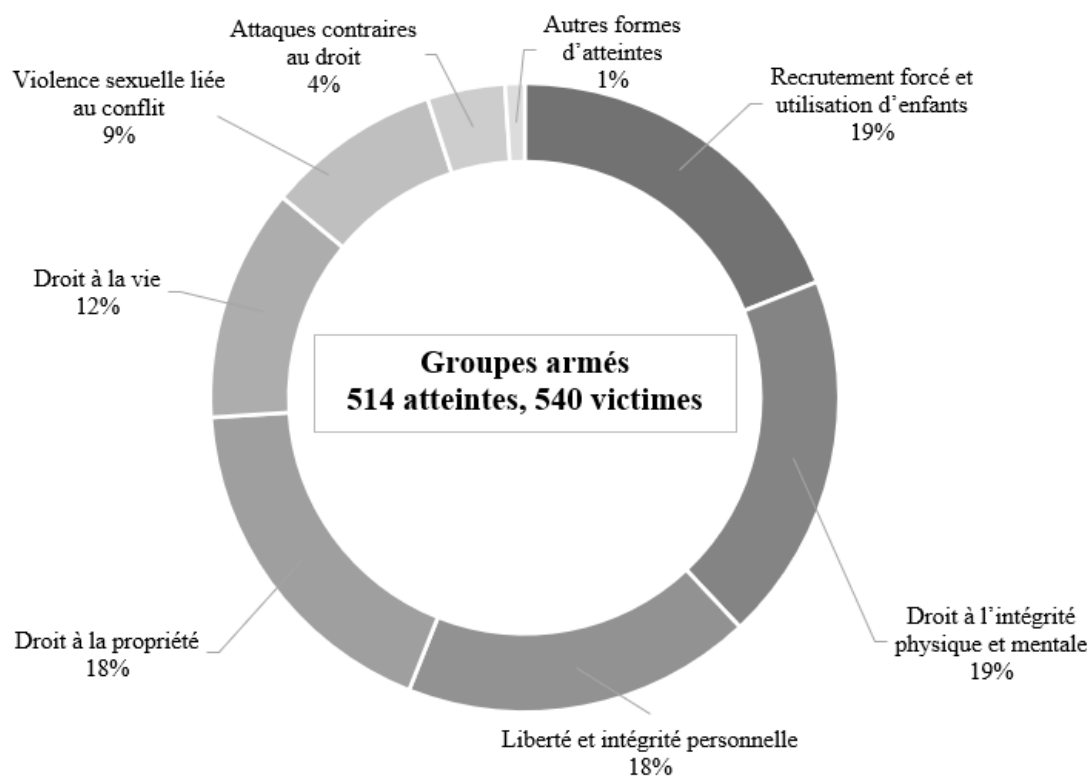
Note : pour en savoir plus, voir paragraphe 9.

B. Droits humains et état de droit

Figure V

Violations des droits humains et atteintes à ces droits (1^{er} juin-1^{er} octobre 2025)

a) Groupes armés non étatiques



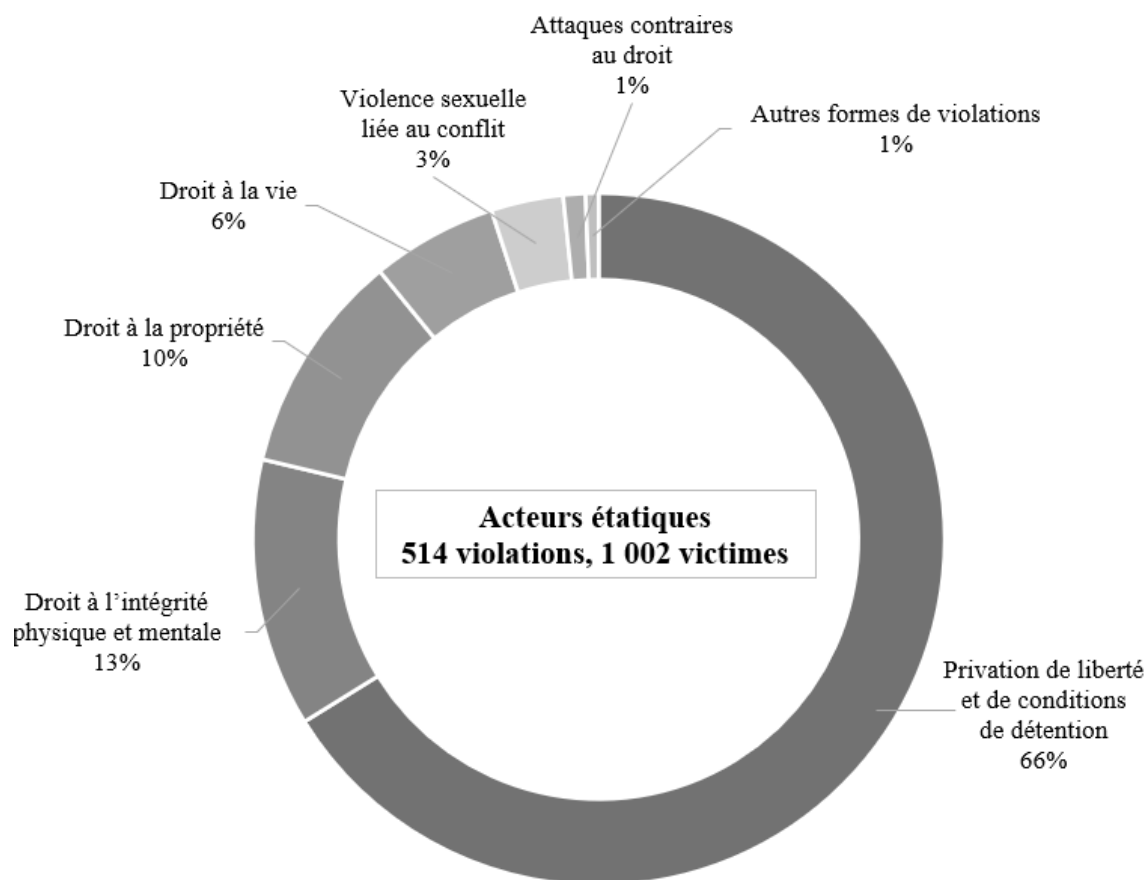
Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Notes :

Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les groupes non signataires.

Pour en savoir plus, voir paragraphe 32.

b) Acteurs étatiques

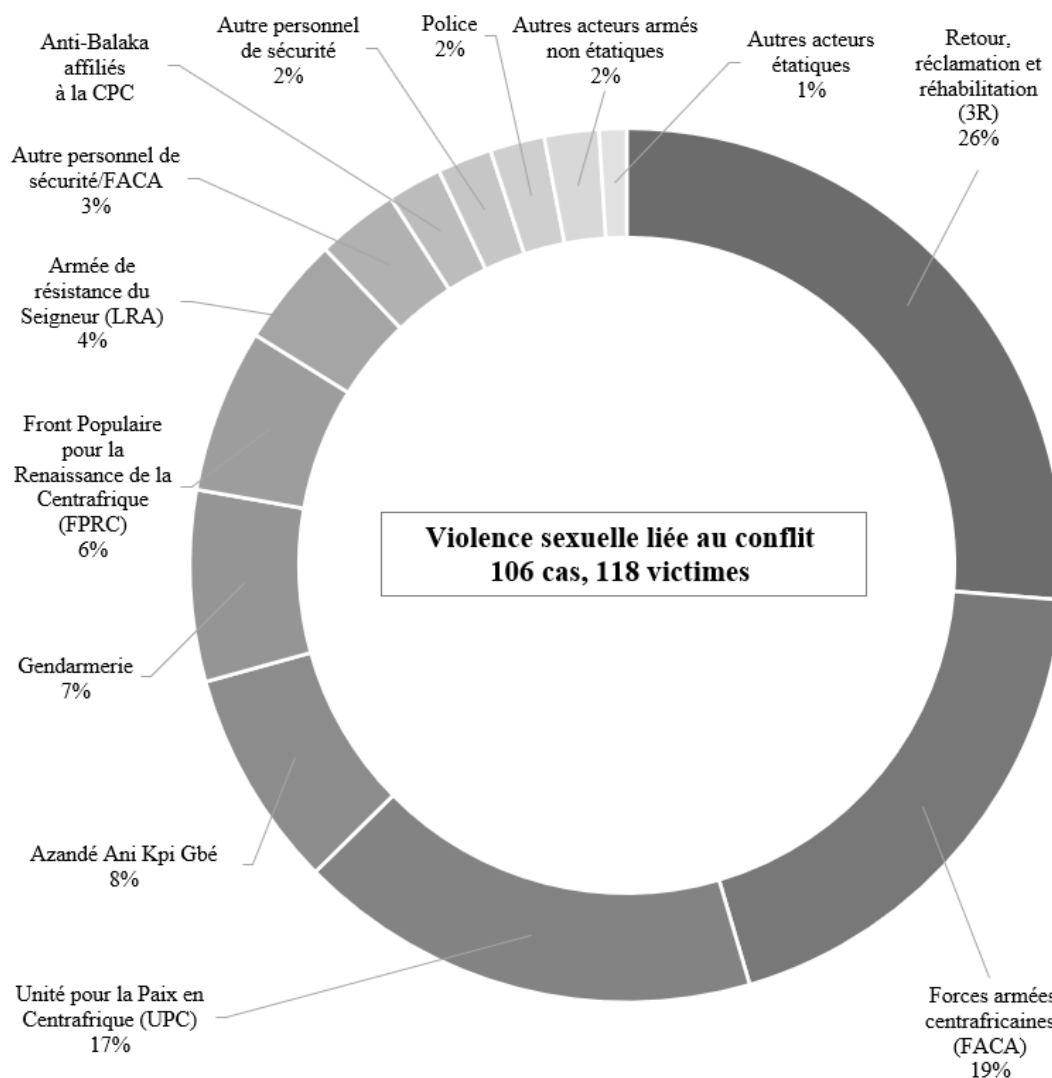


Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Notes :

Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques comprennent les acteurs étatiques et les autres personnels de sécurité.
Pour en savoir plus, voir paragraphe 32.

Figure VI
Violence sexuelle liée au conflit (1^{er} juin-1^{er} octobre 2025)

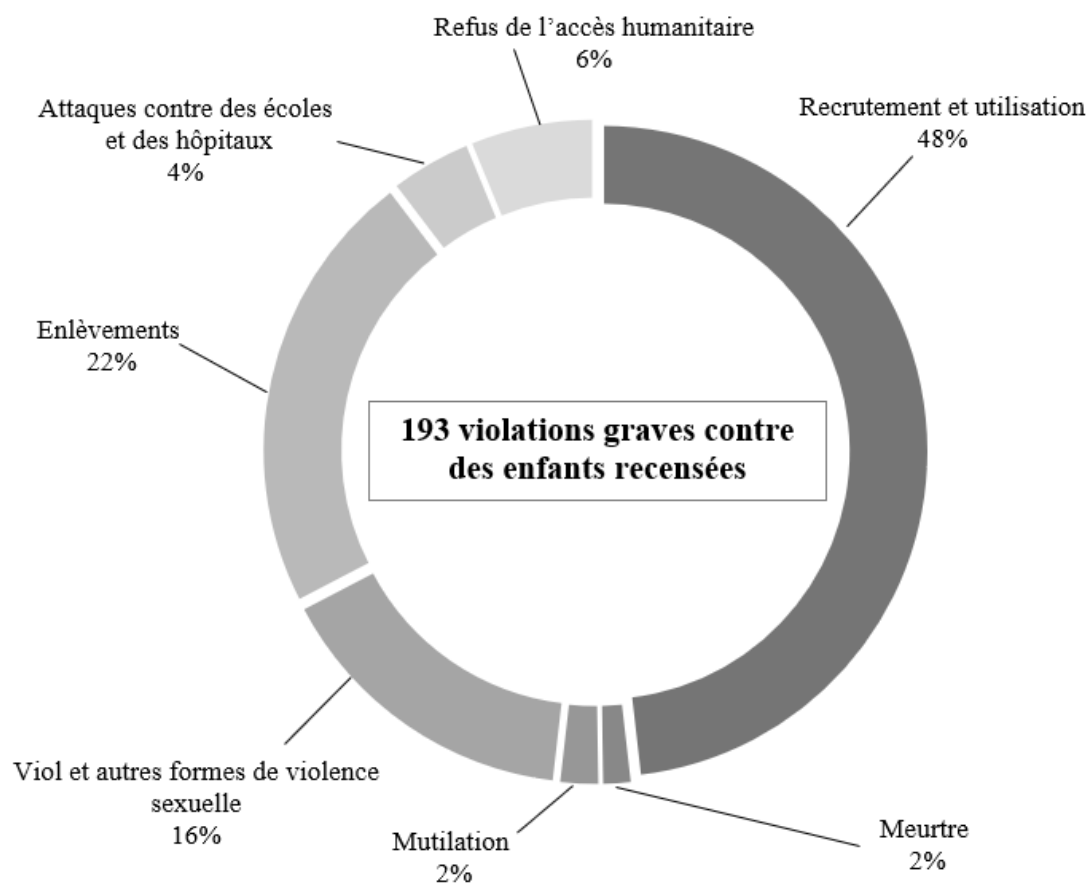


Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Notes :

L'augmentation ou la diminution du nombre de cas recensés de violence sexuelle liée au conflit peut dénoter une tendance mais ne suffit pas à montrer l'ampleur du phénomène en République centrafricaine, cette violence étant très rarement signalée. Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les groupes non signataires. Pour en savoir plus, voir paragraphe 37.

Figure VII
Graves violations contre des enfants (1^{er} juin-1^{er} octobre 2025)



Source : MINUSCA/Groupe de la protection de l'enfance et équipe spéciale de pays (surveillance et information).

Notes :

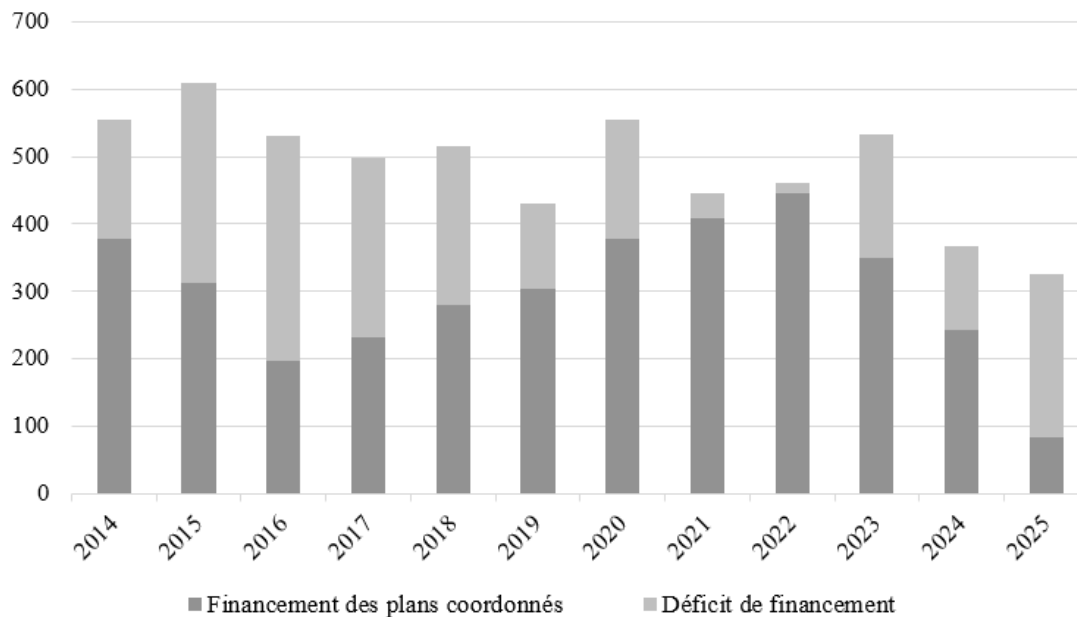
Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de violations recensées. Pour en savoir plus, voir paragraphe 36.

C. Situation humanitaire

Figure VIII

Financement du plan de réponse humanitaire au 1^{er} octobre 2025

(En millions de dollars des États-Unis)

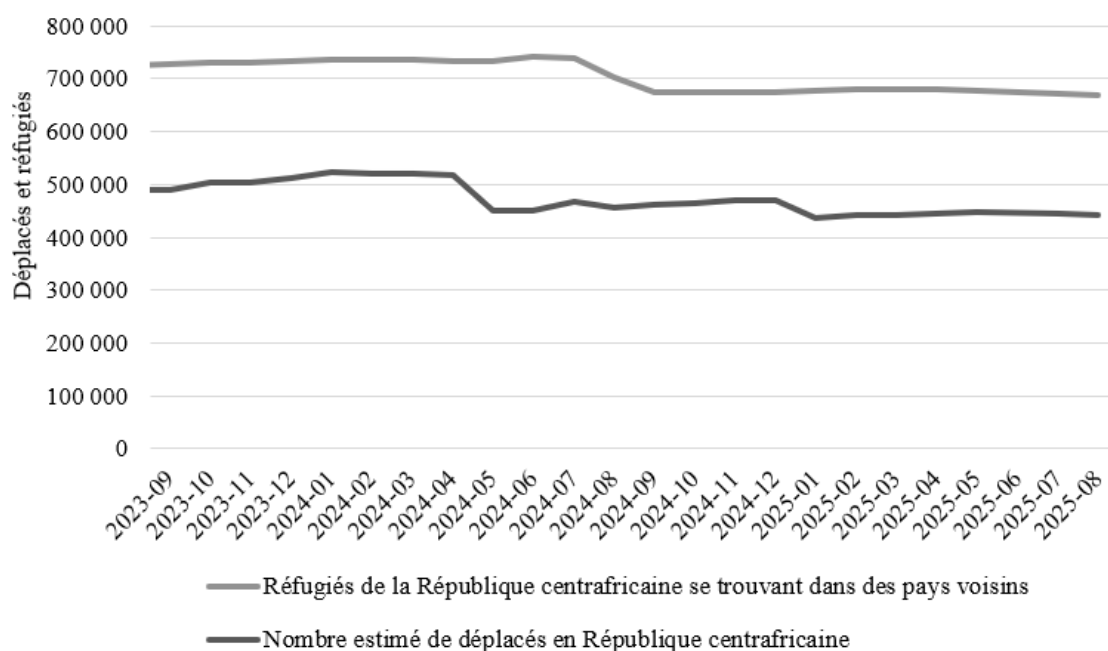


Source : MINUSCA/Bureau intégré.

Note : pour en savoir plus, voir paragraphe 47.

Figure IX

Déplacés et réfugiés



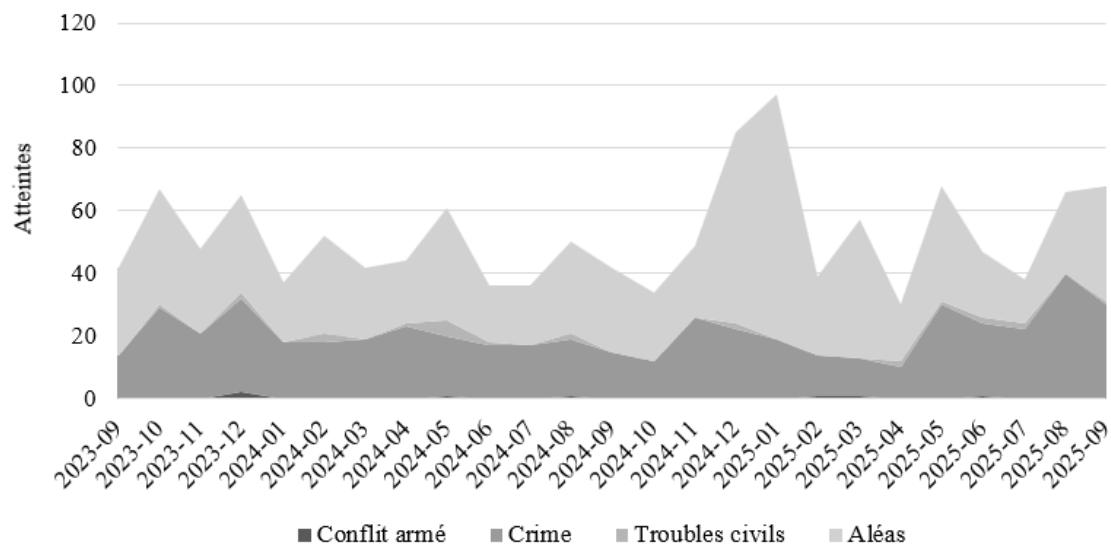
Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Note : pour en savoir plus, voir paragraphe 50.

D. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

Figure X

Atteintes à la sécurité du personnel de la MINUSCA



Source : MINUSCA/Département de la sûreté et de la sécurité.

Note : pour en savoir plus, voir paragraphe 56.

Annexe II

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} octobre 2025**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Argentine	—	2	—	2	—	—
Bangladesh	13	34	1 365	1 412	—	7
Bénin	4	2	—	6	—	—
Bhoutan	2	4	180	186	—	—
Bolivie (État plurinational de)	2	4	—	6	—	—
Brésil	3	6	—	9	—	—
Burkina Faso	—	6	—	6	—	41
Burundi	7	13	747	767	—	—
Cambodge	4	5	335	344	—	—
Cameroun	3	7	750	760	320	37
Chine	2	—	—	2	—	3
Colombie	2	—	—	2	—	—
Congo	2	4	—	6	176	—
Côte d'Ivoire	—	5	180	185	—	47
Djibouti	—	—	—	—	180	38
Égypte	8	28	750	786	139	26
Équateur	—	1	—	1	—	—
Espagne	—	—	—	—	—	4
États-Unis d'Amérique	—	5	—	5	—	—
Fédération de Russie	3	8	—	11	—	—
France	—	3	—	3	—	1
Gabon	—	—	—	—	—	—
Gambie	3	6	—	9	—	16
Ghana	4	9	—	13	—	2
Guatemala	2	2	—	4	—	—
Guinée	—	—	—	—	—	13
Inde	—	6	—	6	—	—
Indonésie	4	15	240	259	139	25
Jordanie	3	7	—	10	—	39
Kazakhstan	—	2	—	2	—	—
Kenya	7	9	—	16	—	—
Madagascar	—	—	—	—	—	—
Mali	—	—	—	—	—	18
Maroc	5	21	750	776	—	—
Mauritanie	9	8	450	467	318	3
Mexique	1	1	—	2	—	—
Mongolie	—	4	—	4	—	1

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Népal	5	19	1 219	1 243	—	4
Niger	—	8	—	8	—	47
Nigéria	—	8	—	8	—	6
Pakistan	9	31	1 371	1 411	—	7
Paraguay	2	2	—	4	—	—
Pérou	7	9	220	236	—	—
Philippines	1	1	—	2	—	—
Portugal	—	5	208	213	—	8
République de Moldova	3	1	—	4	—	—
République-Unie de Tanzanie	—	8	510	518	—	—
Roumanie	—	—	—	—	—	4
Rwanda	6	28	2 101	2 135	640	49
Sénégal	—	14	180	194	498	37
Serbie	2	3	70	75	—	—
Sierra Leone	4	3	—	7	—	—
Sri Lanka	—	3	110	113	—	—
Suède	—	—	—	—	—	—
Tchéquie	3	—	—	3	—	—
Togo	4	7	—	11	—	44
Tunisie	3	14	829	846	—	42
Türkiye	—	—	—	—	—	1
Uruguay	—	3	—	3	—	—
Viet Nam	1	7	—	8	—	6
Zambie	7	17	910	934	—	—
Zimbabwe	2	1	—	3	—	—
Total	152	419	13 475	14 046	2410	576

Carte

